

également un minimum de 4c. qu'il ne fallait pas dépasser, mais la précaution s'est révélée sans importance.

Je me demande combien de députés savent que lorsque M. le juge Kellock a rédigé son rapport et accordé une augmentation de 7c., ce dont tel honorable député se montrait satisfait hier soir, il a dit que, sans le plafond fixé par le bill n° 1, il aurait fallu étudier la possibilité d'accorder une augmentation de 10c. aux ouvriers. Pourquoi a-t-il dit cela? Parce que l'entente devait durer deux ans et qu'au cours de cette période la hausse du coût de la vie annulerait sans aucun doute la valeur de l'augmentation que l'arbitre leur accordait.

Voilà un cas où une grande masse d'ouvriers ont vu leurs salaires gelés par une loi du Parlement l'automne dernier, pour une période de deux ans, et cependant il se trouve des députés qui ne veulent pas étudier la possibilité de réglementer les prix afin de protéger le niveau de vie que la loi précitée assure à ces ouvriers. J'affirme que le temps est venu de cesser de se cantonner dans telle ou telle attitude simplement parce qu'on l'a prise. Il nous faut envisager cette question et l'étudier à fond.

Je suis heureux de noter que nos amis du parti conservateur-progressiste appuient maintenant des mesures destinées à combattre l'inflation et la hausse du coût de la vie. J'espère qu'ils appuieront notre projet d'amendement qui propose une façon particulièrement efficace d'atteindre cet objectif. Je songe malgré moi aux multiples occasions lorsqu'en 1945, 1946 et 1947, après les élections de 1945, le Gouvernement supprimait les régies, où notre groupe a lutté pour le maintien de ces réglementations et où nos amis les conservateurs-progressistes ont trouvé que le Gouvernement ne les supprimait pas encore assez vite. Voilà ce qu'ils ont à se reprocher, mais je n'insiste pour le moment. Je suis heureux de les voir prier le Parlement et le Gouvernement de mettre fin à la hausse du coût de la vie et j'espère que quelques libéraux au moins se conformeront à l'opinion de leurs commentants.

J'ai mentionné le rapport Kellock. Je dis en passant combien j'ai été déçu d'apprendre la distinction injuste dont les employés d'hôtel et les préposés au transport par eau ont été victimes par rapport aux employés du rail. Certains députés se rappelleront que, l'automne passé, lors de l'étude de la question j'ai différé d'opinion à cet égard avec le premier ministre (M. St-Laurent). Le libellé de la mesure ne me plaisait pas, mais le premier ministre m'a assuré ainsi qu'à la Chambre que ni le Gouvernement ni le Parlement

ne permettraient que les ouvriers fussent forcés d'accepter des lois qui établiraient des distinctions injustes entre les groupes.

Les cheminots croyaient que toute décision serait d'application générale et vaudrait pour tous les employés intéressés au différend. Cependant, quand M. le juge Kellock, qui s'était montré prêt à examiner la question dans le plus grand esprit de justice, lut les termes de la loi, il constata qu'il devait en être autrement et jugea nécessaire d'établir une distinction en n'accordant qu'une hausse de 4c. l'heure, de même qu'un contrat de travail différent, et ainsi de suite, aux employés des hôtels et des services de transport par eau, à leur désavantage. L'autre jour quand j'ai posé une question au premier ministre à ce sujet, j'ai constaté, avec regret, qu'il en rejetait la responsabilité sur le Parlement. En somme, c'est le projet de loi du Gouvernement que la Chambre a approuvé l'automne dernier et que, pour ce qui est de ce point particulier, la Chambre avait accepté l'assurance donnée par le premier ministre ici même.

Les employés des hôtels et du transport par eau sont grandement déçus de n'avoir pas été placés sur le même pied que les autres. Dans ce cas également, c'est encore le Parlement qui, par un bill approuvé ici, a effectivement stabilisé les salaires de certains travailleurs. Puisque la Chambre a pu prendre cette mesure, malgré l'opposition de notre groupe, les députés devraient maintenant, en toute sincérité, reconnaître qu'ils se doivent d'appuyer la réglementation des prix en vue de protéger la santé et le niveau d'existence de la population.

J'aborde maintenant un autre sujet auquel j'ai déjà fait allusion en passant: je veux parler de la suite à donner au rapport que la commission sur la sécurité du vieil âge a soumis l'an dernier. Le député de Vancouver-Quadra (M. Green) a dit aujourd'hui qu'il n'espérait guère voir le Parlement adopter cette année une loi à ce sujet. Le député de Vancouver-Sud (M. Laing), qui siège en face, semblait être un peu plus optimiste. J'espère, je devrais dire il faut, qu'un projet de loi nous soit soumis cette année, vu l'accueil favorable que la Chambre et le Gouvernement ont fait au rapport de l'an dernier. Un autre motif d'espérer nous vient de la forte pression populaire en faveur d'une telle mesure. Je pense aussi qu'elle sera présentée cette année parce que le Gouvernement doit sûrement s'apercevoir que, s'il retarde davantage, la proposition d'une pension mensuelle de \$40 ne sera pas aussi acceptable ni aussi satisfaisante. A vrai dire, par suite du délai déjà écoulé, le rapport ne semble plus être aussi satisfaisant qu'il l'était en juin dernier.